

Centre Hospitalier de Bastia	CONCOURS SUR TITRES	DIR-ENG-001
NOTE D'INFORMATION		Version 1.02

Un concours sur titres est ouvert au **Centre Hospitalier de Bastia** en vue de pourvoir :

2 POSTES DE MASSEUR-KINESITHERAPEUTE DE CLASSE NORMALE

Ce concours est organisé selon les modalités prévues par le décret n° 2015-1048 du 21 août 2015.

Candidats admis à concourir : Ce concours est ouvert aux candidats titulaires soit du titre de formation mentionné à l'article L. 4321-3 du code de la santé publique, soit d'une autorisation d'exercer la profession de masseur-kinésithérapeute délivrée en application de l'article L. 4321-4 du même code.

Inscription : Le dossier de candidature doit être retiré ou réclamé à l'adresse indiquée ci-dessous.

La date limite de dépôt du dossier de candidature est fixée :

**Au 29/05/2026 à 17 h 00 dernier délai pour un dépôt en main propre
ou au 29/05/2026 à minuit pour un envoi postal (le cachet de la poste faisant foi)**
au centre hospitalier de Bastia - Direction des Ressources Humaines – Bureau des concours
BP 680 - 20604 BASTIA CEDEX

Tout dossier déposé en main propre après la date de clôture, ou arrivé après la date de clôture du fait d'un affranchissement insuffisant ou d'une adresse erronée ne pourra être accepté (même posté dans les délais).

Pièces nécessaires à la prise en compte des candidatures : La liste des pièces à fournir est incluse au dossier de candidature.

Sélection des candidats : La sélection des candidats repose sur une analyse de la complétude du dossier reposant sur la possession du titre requis pour l'accès au corps des masseurs-kinésithérapeutes et l'analyse des qualités générales du dossier de candidature par le jury, afin d'évaluer l'aptitude à exercer les missions de masseur-kinésithérapeute.

Concours : Ce concours se déroulera sur la commune de Bastia à partir à partir du 3ème trimestre 2026, aux date et lieu notifiés ultérieurement.

Résultat : Le résultat d'admission sera affiché au centre hospitalier de Bastia aux dates et lieu notifiés ultérieurement et notifiés à chaque candidat.

Les candidats recevront une notification écrite de résultat. Le résultat ne sera pas transmis par téléphone ou par mail.

Bastia, le **24 AVR. 2026**

P/ Le Directeur,

Christophe ARNOULD